

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

Saint-Brieuc, le 22 juin 2016

Instance de concertation de l'éolien en mer
en baie de Saint-Brieuc
du 10 juin 2016

Liste des participants :

M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor
M. Emmanuel DE OLIVEIRA, Préfet Maritime
M. Stéphane Halbique, DDFIP 22
Mme MURIANO, vice-présidente du Conseil Départemental 22
Mme Marianne PIQUERET, Préfecture maritime

M. Jean-Michel LOPEZ, Conseil Régional de Bretagne
M. Yannick MORIN, Conseiller Départemental du canton de Pléneuf-Val-André
M. Jean-Philippe LE FUR, Conseil Départemental 22
M. Eric VANTAL, Conseil Départemental 22
Mme Claire BERTHO, Saint-Brieuc Agglomération
M. Jo JAFFRES, Président Communauté de Communes Côtes de Penthièvre
Mme Christiane GUERVILLY, Maire d'Erquy
M. Jacques MANGOLD, Maire de Plouha
Mme Claudine BELLARD, Maire de Plévenon

Mme Aurélie LEROY, Bureau des Îles Anglo-normandes
Mme Elise MEERPOEL, Bureau des Îles Anglo-normandes

M. Michel LERAT, Chambre de Commerce et d'Industrie 22
M. Laurent QUEFFURUS, Côtes d'Armor Développement
M. Alain COUDRAY, Comité Départemental des Pêches des Côtes d'Armor
M. Grégory LE DROUGMAGUET, Comité Départemental des Pêches des Côtes d'Armor
M. Yannig MANGIER, Pilotage 22
M. William ABBEST, SNSM
M. P. LE BOUCHER, CDV22
M. Claude BOUGAULT, Comité 22 des pêcheurs plaisanciers

M. Rémi LOYER, Association Gardez les Caps
M. Jean-Claude CARBONNIER, adhérent
M. Maël SOULAIN, Surfer Foundation et Malicorne Surf foundation
M. Yann FEVRIER, Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor
M. DEREUX, CANE
M. Didier TOQUIN, Président Vivarmor Nature
M. Jean-Pierre MARTIN, Erquy Environnement
M. Pierre PELAN, Le Nouvel Essor d'Erquy
Mme Jacqueline HILLION, Collectif de Caroual
M. Jean DE LA MOTTE DE BROONS, SPPEF
M. Jean-Marie BAUDET, Fréhel Environnement

M. Jean-Marc BOYADJIS, Réseau Transport d'Electricité
M. Olivier BRISSET, Réseau Transport d'Electricité
M. Didier BENY, Réseau Transport d'Electricité
M. Frédérique JOUNIER, Réseau Transport d'Electricité

M. Emmanuel ROLLIN, Ailes Marines
M. Jean-Claude LABASTUQUE, Ailes Marines
M. Tristan SARAMON, Ailes Marines
M. Pascal CRAPLET, Ailes Marines
Mme Caroline PIQUET, Ailes Marines
M. Bertrand GUIDEZ, Ailes Marines

M. Gérard VAUDOUT, Direction Inter Régionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest
M. Olivier ABELLARD, Agence des Aires Marines Protégées
M. Hervé LE NOTRE, RT Saint-Brieuc
Mme Jocelyne FOURNEL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

M. Bernard MEESY, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Mme Brigitte BUCZKOWICZ, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Mme Kristel SIRET-JOLIVE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
M. Didier FROUX, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
M. Pascal COSSON, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
M. Bernard DIDIER, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
M. Jean-Paul GUIHAIRE, Direction Départementale des territoires et de la MER 22
Mme Nathalie Royer, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
M. Eric DUPORTE, SHOM
M. Alain PONSER, Conservateur Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc
M. Yves ROUX, ABVP
M. Loïc PESTEL, ARS
M. Denis LE FORT, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Côtes d'Armor
Mme Nicole QUEILLE, Préfecture 22
Mme Catherine VANDAME, Préfecture 22

1) Propos introductifs

Mme Muriano, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, remercie les participants à cette instance de concertation et ouvre les débats de cette 8ème réunion.

M. Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, présente l'ordre du jour de cette rencontre, puis rappelle les principales caractéristiques du parc et l'état d'avancement du dossier.

M. De Oliveira, Préfet Maritime de l'Atlantique, précise que les commissions nautiques ont émis des avis différents de ceux exprimés pour les parcs de Normandie et Loire-Atlantique. Les situations locales ont bien été prises en compte, notamment la sécurité en mer et les activités des usagers.

Mme Queillé, responsable du pôle juridique interministériel, synthétise les étapes de l'enquête publique qui est fixée au 4 août au 29 septembre 2016. Elle fait part de la saisine de l'État de Jersey sur le dossier et de l'information directe réalisée auprès du Gouvernement.

M. Lambert, Préfet des côtes d'Armor, insiste sur l'indépendance et la neutralité de la commission d'enquête.

M. Froux, Chargé de mission environnement, mer et littoral, à la DDTM, récapitule les avis exprimés lors de l'enquête administrative.

Mme Kristell Siret-Jolive, déléguée à la mer et au littoral de la DDTM présente un diaporama sur les commissions nautiques.

2) Impact financier

M. Halbique, Administrateur Général des Finances Publiques à la Direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor, DFIP, indique que le produit des taxes, une fois la mise en service du parc réalisée, est destiné pour 50 % aux communes, communes littorales où la production d'énergie est visible d'un point situé à 12 milles marins, pour 35 % aux comités des pêches, pour 10 % en faveur du développement durable de la façade maritime et pour 5 % pour la SNSM. Sous toutes réserves, Erquy bénéficierait d'un taux de 27,25 % soit 1 190 000 € ; Fréhel 17,08 %, soit 6390 358 € ; Pléneuf-Val-André 25,73 %, soit 963 154 € ; Plevenon 14,18 %, soit 530 802 € ; Plurien 15,78 %, soit 590 655 €.

Mme Guervilly, Maire d'Erquy remercie pour ces informations. Cependant, elle tient à souligner qu'elle a à cœur de mener son mandat selon les valeurs républicaines et que l'avis émis par le conseil municipal est lié, non pas aux intérêts financiers, mais aux inquiétudes des effets de l'atterrage du câble à la plage de Caroual. Elle espère que tous les partenaires vont travailler ensemble pour assurer la sécurité, la santé et la tranquillité des habitants. La crainte des conséquences des ondes magnétiques est repris par l'association Erquy Environnement.

M. Pierre PELAN, Le Nouvel Essor d'Erquy, fait part de son inquiétude également sur l'impact du parc sur le tourisme et l'hébergement local.

M. Lambert, préfet des Côtes d'Armor, souligne l'importance de l'aspect financier du dossier restant entendu que les éléments fournis sont provisoires. Il précise que le passage du câble sera mis en place avec toutes les garanties techniques nécessaires, que la visite du parc peut attirer des touristes et que l'enquête publique permettra au public d'émettre leurs observations.

3) Préservation des espèces

M. Bernard Didier, chef de service environnement à la DDTM, présente les études menées pour la prise en compte et la préservation des espèces.

D'ailleurs, Mme Kristell Siret-Jolive, , insiste sur l'étude pêche et l'avis de l'Autorité Environnementale qui recommande l'ensouillage des câbles et la fondation des pieux. Toutes ces recommandations ont été portées à la connaissance des maîtres d'ouvrage et seront incluses dans le dossier soumis à enquête publique. En outre, des arrêtés au titre de la loi sur l'eau comporteront des prescriptions particulières, et des contrôles pourront être effectués.

Mme Fournel, DREAL, ajoute que l'avis du CGEDD est accessible sur le site du Ministère de l'Environnement, apporte des précisions sur les espèces recensées comme le puffin des Baléares, le macareux noir, le pingouin, le marsouin.

M. Pierre PELAN, Le Nouvel Essor d'Erquy, fait part de son interrogation sur la prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale.

M. François Blanchard, association de Pleneuf, évoque la modification du parc.

M. Rollin, Ailes marines, ajoute que tous les compléments seront fournis, y compris pour les anodes, le choix de nouvelles installations.

4) Pêche

M. Coudray, Président du comité départemental des pêches, s'inquiète de la bonne prise en compte de la pêche et indique qu'il ne lui est pas possible d'émettre un avis tant qu'il n'a pas d'assurance sur ce qui sera réellement fait à échéance de 5/10 ans. Il apporte des précisions sur les espèces commercialisées et notamment les coquilles Saint-Jacques. Il insiste sur le fait que si les licences de pêche ne peuvent plus être accordées sur ce site à cause du parc, le parc ne se fera pas.

M. De Oliveira, Préfet maritime, indique qu'il y a aucune raison objective pour que les recommandations des commissions nautiques ne soient pas prises en compte dans la réglementation des usages du site. Elle pourra toutefois évoluer en fonction des pratiques de pêche présentes sur site dans les années à venir.

M. De La Motte de Broons, SPPEF, tient à remarquer que 7,5 kms de câbles ont dû être retirés pour préserver la pêche de la coquille Saint-Jacques. Sur tous les autres parcs européens, sauf en Angleterre où un accident s'est produit, la pêche est interdite. Il ajoute qu'en cas d'accident, il sera difficile de procéder à un hélitreuillage en raison de la hauteur des éoliennes.

M. De Oliveira, préfet maritime, indique qu'il est impossible de comparer le parc de Saint-Brieuc avec les autres parcs. Les distances réglementaires pour prévenir tout accident ont été examinées. Les observations des pêcheurs sont analysées lors des commissions nautiques. Il est certain que la réglementation évolue selon les caractéristiques des navires et modalités de pêche. Quant à l'hélitreuillage, il est parfois fait dans des conditions plus périlleuses. Et, il assure que des zones de sécurité seront prévues pour pouvoir prendre des personnes en danger.

4) Gestion des déchets

M.Maël Soulain, association de surf, présente un sac plastique rempli de divers déchets récupérés dans la mer et qui, selon lui, augmenteront avec de tels parcs offshore. Il espère que le produit de la taxe servira au nettoyage. Et, il estime que les études sur la houle sont insuffisantes.

M.De Oliveira, préfet maritime, insiste sur l'absence de tels rejets industriels par ce type d'installations .

5) Impact visuel et paysager

M.De La Motte de Broons, SPPEF, note que pendant le débat public, le porteur de projet a fait croire à l'absence d'impacts sur Fréhel. Par ailleurs, il est satisfait de la consultation auprès de Jersey.

M.Rollin, Ailes Marines, explicite la méthodologie des montages photographiques. Des études complémentaires ont été menées après l'avis du STAP lors de la CDNPS.

M.Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, présente la plaquette éditée par le porteur de projet qui mentionne les caractéristiques du parc . Interrogé par une association sur la compatibilité du projet avec l'opération grands sites, il répond par l'affirmative.

6) Jersey

M.Coudray, s'interroge sur les motifs de la consultation de Jersey.

Mme Kristell Siret-Jolive, , répond qu'il s'agit d'une obligation prévue par le code de l'environnement.

7) Aspects commerciaux

M.De La Motte De Broons, SPPEF, interpelle sur les négociations commerciales entre Siemens et Areva.

M.Rollin, Ailes marines, signale que de tels projets sont longs, que les sociétés privées évoluent. Les changements commerciaux n'ont aucun impact sur le projet, les machines sont en cours de développement. Le cabinet In vivo est indépendant.

M.Lambert, préfet des Côtes d'Armor, termine la séance en rappelant le calendrier et indique que la prochaine instance de concertation se réunira après le déroulement de l'enquête publique. Il rappelle que l'État est garant du bon respect des procédures et ne rentrera pas dans les polémiques. Il indique que toutes les observations pourront être formulées lors de l'enquête publique.

Le Préfet des Côtes d'Armor



Pierre LAMBERT